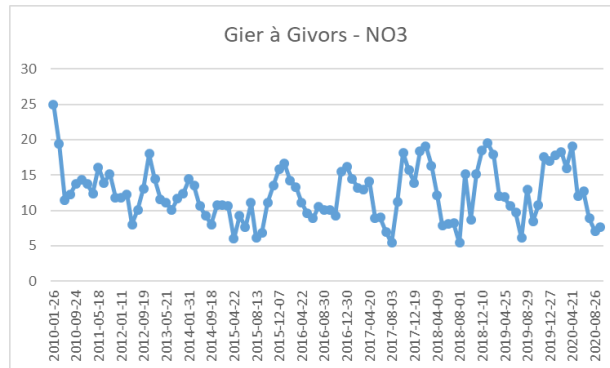


CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHÔNE – FRDR474 – LE GIER DU RUISSEAU DU GRAND MALVAL AU RHÔNE

22/12/2020

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDR474
Nom masse d'eau	Le Gier du ruisseau du Grand Malval au Rhône
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	Code de la station : 06097000 + Nom de la station : GIER A GIVORS P90 retenu = 18,5 mg/l
Nombre de communes proposées au classement V1	6
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	ECHALAS, GIVORS, BEAUVALLON*, CHABANIERE, SAINT-ROMAIN-EN-GIER, TREVES *proposée au titre de la ME FRDR479b
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/>)	<input type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée <input checked="" type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : Zone de prélèvement dans une zone urbanisée Problématique de rejets directs et gestion des déversoirs d'orage (SYSEG). → enjeu de suppression des rejets directs réaffirme lors de la reunion locale PDM. Etudes en cours (étude DIR Centre Est et Diagnostic Féloin Gier). <input checked="" type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible 38 % du territoire en SAU, 40% de cultures à faibles intrants Territoire avec un recul de l'activité d'élevage depuis la dernière campagne de mesure <input checked="" type="checkbox"/> Autre : à préciser Hiver 2018-2019 très sec avec 100mm de déficit de pluie entre octobre et mars par rapport au normal avec un niveau d'eau plus faible dans les cours d'eau
Communes dont le retrait du classement est proposé	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	Origine non agricole de la pollution
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	Le bassin versant de la masse d'eau FRDR474 est proposé au classement au regard de la valeur du P90 (18,5 mg/l) dépassant le seuil de 18 mg/l. Il est rappelé que le code de l'environnement (art. R211-77) prévoit le classement des masses d'eau en prenant en compte la qualité du milieu uniquement et non en fonction de l'occupation des sols. La masse d'eau correspond à la partie aval du Gier. La station est située à Givors, à l'aval du bassin versant. L'analyse des données disponibles montre de nombreux dépassements depuis 2010. Au total 9 dépassements sur 98 analyses sont constatés :

- 2 dépassements sur 12 analyses durant la 7ème campagne (valeur maximale : 19,5 mg/l) ;
- 5 dépassements sur 74 analyses entre janvier 2010 et septembre 2018 ;
- 2 dépassements postérieurs à la 7ème campagne (valeur maximale : 19,1 mg/l).



L'analyse des nutriments sur cette masse d'eau met en évidence de nombreux dépassements du seuil du bon état pour les orthophosphates et le phosphore total. Ceci témoigne de problèmes d'assainissement.

Une pression « nutriments urbains » est identifiée dans le programme de mesures du SDAGE, avec des mesures concernant les stations d'épuration des eaux usées concernées sur le bassin versant.

L'analyse des formes azotées montre des dépassements réguliers pour l'ammonium et les nitrites.

Toutefois, pour les nitrates, des augmentations de teneurs en période hivernale sont observables, déconnectés des dépassements en autres formes azotées. Ils correspondent probablement à des lessivages : la composante agricole des pollutions constatées ne peut être écartée.

Ces éléments justifient la proposition de classement de la masse d'eau FRDR474 – Le Gier du ruisseau du grand Malval au Rhône et de l'ensemble des communes qui intersectent son bassin versant.

La proposition de classement de cette masse d'eau est donc maintenue.